

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 30 AVRIL 2026



ALLO ORTHO : LANCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCÈS AUX SOINS EN ORTHOPHONIE

À partir du 1er avril 2026, Allo Ortho, porté par la Plateforme de Prévention et Soins en Orthophonie (PPSO) et soutenu par l'Assurance Maladie, est déployé à l'échelle nationale. Le dispositif propose un point d'entrée unique via le site Allo Ortho pour orienter les patients et organiser les demandes de soins, au bénéfice des usagers comme des orthophonistes.

Dans un contexte marqué par des délais d'accès très longs en orthophonie, certains patients sont conduits à renoncer aux soins, tandis que les orthophonistes font face à une pression croissante liée à la charge administrative et aux sollicitations. Près de 20 % des demandes de prise en charge ne relèvent pas de l'orthophonie, ce qui engorge les listes d'attente et mobilise inefficacement le temps des professionnels.

Développé par la profession, Allo Ortho repose sur un principe simple : mieux orienter les demandes pour fluidifier l'accès aux soins, éviter les démarches inutiles et redonner du temps de soin aux orthophonistes.

Accessible via www.allo-ortho.com, le dispositif permet à la fois d'informer les usagers, de les orienter grâce à un service de régulation téléphonique, et de mieux organiser les demandes de soins via une liste d'attente commune nationale.

Les usagers obtiennent des réponses et des conseils adaptés dès le premier contact grâce aux orthophonistes régulateurs. Ils sont ainsi accompagnés dans leur parcours et orientés vers les solutions les plus pertinentes. Pour les orthophonistes, le dispositif permet de réduire les sollicitations inadéquates, de recevoir des demandes mieux qualifiées via la liste d'attente commune, et de se recentrer sur leur cœur de métier : le soin.

Le financement de l'Assurance Maladie, ainsi que l'intégration de la PPSO dans le Pacte de lutte contre les déserts médicaux, témoignent de la reconnaissance du dispositif comme une réponse concrète pour améliorer durablement l'accès aux soins orthophoniques, tout en soutenant les professionnels qui en sont les acteurs essentiels.

Le déploiement national s'accompagne de la mise en ligne d'une nouvelle plateforme, conçue pour répondre aux besoins des usagers comme des professionnels et accompagner la montée en charge du dispositif.

« Ce dispositif permet d'orienter les demandes : on apporte une première réponse à tous les usagers qui en ont besoin pour éviter le renoncement aux soins et on soulage la charge administrative et mentale des orthophonistes » - Sarah Degiovani, présidente de la PPSO

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente de la PPSO
06 48 13 46 39

Lou Pretti - Déléguée générale de la PPSO
07 44 42 19 77